## **DEC173196INSB**

Décision portant nomination de M. Frank LAFONT aux fonctions de chargé de mission

### LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;



# www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3 rue Michel-Ange Auteuil 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 F. 01 44 96 53 90

## **DECIDE:**

#### Article 1er

M. Frank LAFONT, Directeur de Recherche de 1ère classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 27, Immunologie, Relation hôte pathogène.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frank LAFONT demeure affecté au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL - UMR8204).

## Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, M. Frank LAFONT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie (DR18).

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

2 2 DEC. 2017

Anne Peyroche